

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND**

RÈGLEMENT MRC-729

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses d'adhésion à la "CCID (Chambre de commerce et d'industrie de Drummond)" prévues pour l'exercice financier 2014.

GÉNÉRALITÉS

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 2 octobre 2013;

ATTENDU QUE les municipalités membres de la MRC de Drummond régies par le Code municipal acceptent une participation financière à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Drummond au montant de 2 909 \$ (après récupération de la TPS et d'une partie de la TVQ);

RÉPARTITION

ATTENDU QU'il est convenu de répartir la participation financière de la MRC à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Drummond au montant de 2 909 \$ au prorata du nombre de municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est par le présent règlement **MRC-729**, unanimement statué ce qui suit savoir:

- 1) Il sera et il est par les présentes requis des municipalités de la MRC de Drummond régies par le Code municipal du Québec, un montant de 2 909 \$ représentant le coût de la participation de la MRC à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Drummond, acquittable en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de l'an 2014, le tout tel qu'il apparaît au tableau no 1, tableau ci-annexé pour valoir comme si ici au long récit;
- 2) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt de un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après le quinze (15) de chacun des mois pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

ADOPTÉ

Signé: Jean-Pierre-Vallée
Jean-Pierre Vallée
préfet suppléant

Signé : Christine Labelle
Christine Labelle
directrice générale

ADOPTÉ LE : **27 novembre 2013**

RÉSOLUTION D'ADOPTION : **mrc10457/13**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : **27 novembre 2013**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 9 décembre 2013

Christine Labelle
Directrice générale